

Appel à projets de podcast natif

True crimes dans la culture urbaine

Cahier des charges

1. Contexte

La RTBF lance un nouvel appel à projets de podcast natif à destination du public 'Nouvelles générations' (13-24 ans). La RTBF recherche un projet authentique, original, rythmé, à destination des médias **Tarmac**.

2. Caractéristiques des projets

Les projets dont il est fait appel disposent des caractéristiques suivantes :

a) Thématique :

Le **hip-hop** est un mouvement culturel qui a émergé à la fin des années 1970 aux États-Unis et qui s'est par la suite répandu partout dans le monde. Que ce soit sur le continent américain ou ailleurs, l'histoire de ce courant culturel et musical a été secouée par **des meurtres non résolus, des rivalités sanglantes et des affaires de grand banditisme**. Pour explorer cette face sombre du hip-hop, Tarmac recherche une série podcast originale sur les grandes affaires criminelles qui ont marqué ce courant.

Cette série de podcasts peut se focaliser sur **une seule affaire emblématique** lié à des figures du rap – comme les assassinats de Tupac et Biggie – ou explorer **une série de crimes** plus méconnus du grand public. Qu'il s'agisse d'affaires contemporaines ou historiques, chaque épisode devra dévoiler les intrigues, rivalités et zones d'ombre (mystères non résolus, enquêtes bâclées, théories alternatives) autour de ces histoires, tout en offrant une réflexion sur la manière dont ces crimes ont influencé la culture hip-hop et l'image des artistes.

Liste non-exhaustive d'affaires qui ont marqué l'histoire du hip-hop :

- Le meurtre de Tupac Shakur (1996) et celui de son rival et ancien ami, Notorious BIG, l'année suivante (1997) ;
- L'inculpation de Puff Daddy (Sean Combs) pour trafic sexuel et extorsion (2024) ;
- L'ascension extraordinaire de 50 cent ;
- La condamnation de MHD pour meurtre (2023) ou celle de Koba LaD pour violences aggravées (2024) ;
- La condamnation de R. Kelly à 20 ans de prison pour pédopornographie (2024) ;
- Le projet "Akon City" par le chanteur Akon ;
- La fusillade visant SCH (2024) ;

- ...

b) Genre, traitement, ton

Podcast documentaire et/ou à la manière d'une enquête, au ton authentique, ancré dans le genre du **true crime** (avec une approche narrative captivante ainsi qu'un traitement journalistique rigoureux et immersif). Chaque épisode est construit autour d'enquêtes détaillées, mêlant reconstitutions sonores et archives, pour maintenir l'auditeur·ice en haleine. Le ton se veut accessible, particulièrement adapté au **public de Tarmac (13-24 ans)**, sans pour autant négliger la profondeur/complexité des affaires traitées. Le contenu est intemporel, de longue traîne et peut être à durée variable (en fonction de la narration – environ 15-20 minutes).

c) Format

Podcast documentaire de forme sérielle (en plusieurs épisodes, en fonction de la narration), qui répond aux codes de contenus et de consommation propres au podcast natif (audio), c'est-à-dire un contenu adapté au format d'un podcast natif diffusé sur le web, les réseaux sociaux et dans les applications de podcast (liberté de ton et de format, thématique originale, storytelling & rythme spécifiques...) et consommé à la demande.

Un minimum de 12 épisodes est attendu pour la série. Les épisodes auront une durée idéale de 15 à 20 minutes, mais celle-ci pourra varier en fonction du projet et de sa structure narrative. Chaque épisode devra être monté de manière à pouvoir intégrer des coupures musicales. Le·la narrateur·rice devra insuffler une tension palpable, évoquant l'ambiance des récits policiers, pour garantir une immersion totale et une expérience qui saisit l'auditeur·rice à chaque instant.

Une attention particulière devra être portée à la promotion sur les réseaux sociaux : des extraits en formats *reels* et *stories* devront être prévus, avec un univers graphique aligné sur la charte visuelle de Tarmac. Le contenu pour les réseaux sociaux doit être original et immersif, allant au-delà des simples audiogrammes, pour capter et engager l'audience "Nouvelles Générations".

d) Audience cible

Nouvelles Générations (cœur de cible : Tarmac) : le projet s'adressera en priorité aux 13-24 ans, en Belgique francophone, digital native.

e) Inclusion et diversité

En tant que service public attaché à représenter au mieux l'ensemble de la société, non seulement à l'écran mais également dans les équipes de production, la RTBF attire spécialement l'attention des porteurs de projets sur la nécessité de disposer d'une équipe équilibrée, ou à tout le moins diversifiée, dans la représentation en termes de genre, d'âge, de milieu socio-économique et culturel, de région...

f) Finalité

Le public découvre ou approfondit ses connaissances sur l'histoire du hip-hop, de manière ludique et amusante/accrocheuse.

g) Références – pas des modèles à copier-coller, mais dont s'inspirer à certains égards :

- Les [vidéos de HYCONIQ](#) et le podcast [Professional Rap](#) pour le ton, le genre d'affaires traitées et leur traitement journalistique
- [Do not cross](#) de Melty sur Tiktok, Instagram et Youtube pour l'aspect *true crime* (et non la vidéo)
- [OG story](#) ou [Vandales](#) de Tarmac pour le ton du média de destination
- [Connaissez-vous l'histoire ?](#) de Binge Audio pour l'immersion et la création sonore
- [Les vidéos du Youtubeur Seb](#) pour l'approche immersive et engageante, ainsi que le choix d'artistes en vogue

h) Critères de sélection

- Adéquation entre le cahier des charges et le projet soumis Ils proposent un contenu adapté à la production d'un podcast natif en termes de démarche, d'écriture, de moyens financiers, logistiques et techniques, du nombre de jours d'enregistrement, et d'équipes créatives (auteur, réalisateur, producteur, ingénieur du son...), de montage, de ton... durant tout le processus de création et de production
- Adéquation du projet et de son traitement au public cible
- Caractère innovant du projet
- Potentiel narratif et informatif du documentaire sonore et des thématiques explorées
- Rigueur documentaire, point de vue d'auteur·ice et réflexion aboutie sur la réalisation
- Bonne compréhension des enjeux traités et accès au terrain
- Attention accordée à diversité (âge, genre, catégorie socioprofessionnelle, origine, handicap) parmi l'équipe de production et les intervenants
- Bonus : réflexion quant à la stratégie de promotion (et d'impact) de la série via d'autres réseaux afin d'atteindre un public le plus large possible
- Donner envie d'écouter la série à la lecture du dossier

Critères de recevabilité des projets

- Le projet doit :
 - répondre aux **caractéristiques** citées au point 1 ;
 - être présenté par un·e **producteur·rice indépendant·e**, soit personnes physiques sous statut d'indépendant, soit constitué en société commerciale ou ASBL.
- Un **dossier de 5 pages maximum** qui inclut tous les éléments suivants devra être déposé **avant le lundi 15 janvier 2025 à midi** :

- Un pitch (une page maximum)
- Une note d'intention de l'auteur·rice principal·e (démarche, enjeux...)
- La structure, le ton du podcast et la mécanique des épisodes, notamment les thématiques et/ou intervenants, le nombre et la durée des épisodes prévus et la durée d'un épisode
- Un budget prévisionnel
- Intentions sonores et visuelles (moodboards sonore et visuel, bible de références)
- Un planning de production prévisionnel
- note sur la manière dont l'inclusion et la diversité seront prises en compte à l'image et au sein de l'équipe

Les dossiers doivent être envoyés via le formulaire prévu mis à disposition sur le site de la RTBF : rtbf.be/appelaprojets

1. Intervention financière de la RTBF

Phase 1 – phase de développement

Parmi les dossiers recevables, 2 à 3 projets seront présélectionnés pour une première phase de développement.

Dans cette phase, chaque projet recevra 3000 euros pour produire

- un pilote diffusable
- un dossier de production approfondi et définitif, qui permette la production de la saison entière en cas de sélection pour la phase 2, dans les délais et budgets escomptés

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation des pilotes et des dossiers se fera sous la supervision de la RTBF.

Phase 2 – phase de production de la saison

Parmi les 2 à 3 dossiers présélectionnés en phase 1, un seul projet recevra une enveloppe pour la production de la saison complète, ainsi que du matériel promotionnel convenu.¹

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation du projet sélectionné se fera sous la supervision de la RTBF.

2. Diffusion

Le projet sélectionné sera diffusé sur les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF.²

¹ Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF estime qu'aucun ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

² Les auteur·rice·s des projets sélectionné·e·s autorisent la RTBF à disposer de tous les droits d'exploitation de contenus produits et payés par le présent Fonds et notamment, le droit de les diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la « video on demand », la « near video on demand » et Internet ainsi que tout autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF.

3. Sélection des projets

Le ou les projets recevables conformément au point 3 seront sélectionnés par un Comité de sélection sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- L'intérêt innovant du projet pour la RTBF ;
- L'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique ;

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

4. Planning de développement des projets jusqu'à mise en ligne

- 1) Novembre 2024 : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du cahier des charges sur le site de la RTBF
- 2) **Mercredi 15 janvier 2025 à midi (12h)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) Janvier 2025 : présélection des 3 projets pour la phase 1 ;
- 4) Février-mars 2025 : phase 1 – phase de développement
- 5) mars 2025 : livraison du pilote et du dossier définitif et sélection du projet pour la phase 2
- 6) avril-septembre 2025 : phase 2 – production du projet ;
- 7) 1^{er} octobre 2025 : livraison des PAD (prêts à diffuser) du projet